




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-36557-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.684**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : EXONÉRATION PARTIELLE DES DROITS DE PLACE POUR LES OCCUPANTS DES BOXES SITUÉS DANS LE PASSAGE SOUTERRAIN, PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD / PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE EN RAISON DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS CE SECTEUR.

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.22

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation
& Services aux Publics

Direction Gestion de l'Espace Public

Service Gestion Réglementaire & Financière

LG/96-88

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/13

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION PARTIELLE DES DROITS DE PLACE POUR LES OCCUPANTS DES BOXES SITUÉS DANS LE PASSAGE SOUTERRAIN, PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD / PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE EN RAISON DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS CE SECTEUR. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville s'est lancée dans des travaux de requalification du secteur Rotonde. Pour mémoire, ces travaux se déroulent en trois phases : la première phase concerne la Place Jeanne d'Arc, le début de la rue Espariat et la Place Ferréol, la deuxième porte sur la Place des Combattants d'Afrique du Nord et la troisième sur le début de l'avenue des Belges, côté Rotonde.

A cela, sont venus s'ajouter, les travaux de construction du futur Apple Store en lieu et place de l'ancien Office du Tourisme, Place du Général de Gaulle.

A l'instar de l'année 2012 et compte tenu des travaux actuellement en cours, les occupants des boxes situés au niveau du passage souterrain de la Place des Combattants d'Afrique du Nord ont demandé le bénéfice d'une exonération de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public au titre des droits d'emplacement pour l'année 2013, faisant suite aux nuisances supportées.

En effet, malgré toute l'attention apportée pour limiter ces nuisances, les chantiers ont causé de réelles difficultés de fonctionnement pour ces occupants pendant plusieurs mois, entraînant ainsi une perte d'exploitation de l'ordre de 50 % de leur chiffre d'affaires.

Face à ce préjudice exceptionnel, je propose, à l'instar de ce que la Ville a adopté précédemment, d'accorder une **exonération partielle des droits de place** à l'ensemble des établissements qui ont eu à subir ces travaux, à savoir :

Durée des travaux : du 21/06/2013 au 31/12/2013, soit 7 mois représentant 60 % de réduction de la redevance annelle, sachant que du 15 novembre au 31 décembre 2013, le passage souterrain devrait être fermé coté Place du Général de Gaulle, en raison du démarrage des travaux de l'esplanade de l'Apple Store.

EXONERATION DES OCCUPANTS DES BOXES PASSAGE SOUTERRAIN PLACE COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD / PLACE DU GENERAL DE GAULLE					
NOM	PRENOM	ACTIVITE	MONTANT ANNUEL avant exonération	MONTANT DE L'EXONERATION (60 %)	MONTANT ANNUEL RESTANT A REGLER après exonération
Sarl SDAB		Horlogerie	5 130, 00 €	3 078,00 €	2 052,00 €
LLACER	Françoise	Vente de crêpes	5 130, 00 €	3 078,00 €	2 052,00 €
SANTIAGO	Antoine	Cordonnerie	5 130, 00 €	3 078,00 €	2 052,00 €
TOTAL			:	9 234,00 €	

Si la Ville décide d'exonérer ces commerces de 60 % des droits de place annuels, le manque à gagner s'élèverait à : **9 234,00 €**.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération de 60 % des droits de place annuels à l'ensemble des établissements mentionnés ci-dessus, pour un montant total de **9 234,00 euros**.

2013.684 - EXONÉRATION PARTIELLE DES DROITS DE PLACE POUR LES OCCUPANTS DES BOXES SITUÉS DANS LE PASSAGE SOUTERRAIN, PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD / PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE EN RAISON DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS CE SECTEUR.

Présents et représentés	: 44
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**